



2016

AVENANT DE QUALIFICATION « Oenotourisme-Gîtes de France »

Le présent document est un avenant à la Charte « Produit » (gîtes, chambres d'hôtes,...) signé par l'adhérent du relais « Gîtes de France » et relative à la formule d'accueil agréée ci-après référencée.

1- DEFINITION

L'agrément « Oenotourisme - Gîtes de France » qualifie les hébergements labellisés Gîtes de France. Ces structures d'accueil constituent des lieux privilégiés facilitant l'accès à un environnement viticole et la découverte des travaux de la vigne et du vin.

Cet avenant de qualification permet le développement des structures d'accueil situées dans les régions viticoles françaises. L'hébergement devra se situer dans une zone viticole à dénomination (IGP, AOP), ou à moins de 5 km de celle-ci, et répondre aux normes des grilles de qualification « **Oenotourisme - Gîtes de France** »

L'agrément « Oenotourisme - Gîtes de France » est décerné après une visite de l'hébergement candidat par une commission départementale de classement des Gîtes de France et / ou de préférence avec un représentant de la profession viticole.

2- BUT

- ✓ Promouvoir les hébergements Gîtes de France autour de la vigne et du vin,
- ✓ Attirer la clientèle dans les régions françaises dans les hébergements Gîtes de France, en quête de découvrir le vin et les vignobles,
- ✓ Valoriser l'accueil des professionnels et des passionnés de la vigne et du vin,
- ✓ Garantir une offre spécialisée et des prestations de qualité,
- ✓ Allonger le séjour des touristes,
- ✓ Promouvoir au travers de l'Oenotourisme la gastronomie, les produits du terroir, les animations, le patrimoine culturel des régions.

3- LE PROPRIÉTAIRE

Il peut être vigneron en activité ou retraité, faire partie d'une cave coopérative ou d'une cave particulière, être négociant-éleveur ou un acteur touristique passionné du vin.

- **Un vigneron dans la zone viticole (ou à moins de 5km)** : l'hébergement devra répondre obligatoirement de l'avenant de qualification « Oenotourisme – Gîtes de France »
- **Un non-vigneron (passionné et amateur de vin) dans la zone viticole (ou à moins de 5 km)** : l'hébergement devra répondre obligatoirement de l'avenant de qualification « Oenotourisme – Gîtes de France » et l'adhérent devra justifier d'un diplôme, d'un stage ou d'un certificat de formation / connaissance du vin.

Le propriétaire s'engage à :

- ✓ Accueillir, sensibiliser et faire découvrir le vignoble et le vin de sa région,
- ✓ Respecter les critères validés par la commission départementale des Gîtes de France et un représentant de la profession viticole,
- ✓ Aider les clients dans la découverte des richesses de son terroir et particulièrement proposer à ses hôtes une sélection de lieux à visiter ainsi que des adresses d'autres viticulteurs labellisés « Oenotourisme - Gîtes de France »,
- ✓ Des actions de promotion seront proposées et une contribution financière pourra être demandée aux adhérents souhaitant y participer.
- ✓ Justifier d'un diplôme, d'un stage ou d'un certificat de formation / connaissance du vin (pour les non-vignerons)

- ✓ Orienter prioritairement les clients vers des produits « Oenotourisme – Gîtes de France » et/ou des produits des partenaires œnotouristiques locaux,
- ✓ Respecter les engagements en vigueur (modération de la consommation d'alcool et mise à disposition d'alcootest).

4- ENGAGEMENT

Le présent avenant est conclu jusqu'au terme de la période d'adhésion en cours au Relais. Il se renouvelle ensuite par période successive de 12 mois. Les renouvellements interviennent par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant le terme du contrat en cours, et en tout hypothèse, avant que l'une ou l'autre des parties ne se soit engagée pour l'année suivante.

Tout manquement à l'une des stipulations de l'avenant peut entraîner avant le terme annuel, la perte de l'appellation « Oenotourisme – Gîtes de France » et de tous les avantages qui y sont attachés. En outre, le présent avenant sera automatiquement et sans préavis résilié en cas de résiliation de la charte « Produit » relative à la formule d'accueil concernée.

Les dispositions du présent avenant pourront être modifiées dans les conditions précisées à l'article VI « Modification des Chartes » de la Charte de Qualité du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert ». Reclassement tous les 5 ans.

5- ENGAGEMENT

Madame, Monsieur.....

Adresse.....

Ville.....Code Postal.....

Département.....

Téléphone.....mail.....

http://www.....

Déclare être propriétaire d'une structure labellisée Gîtes de France

- Gîte
- Chambres d'hôtes
- Gîte de Groupe
- Autres

N° de la structure

N°.....N°.....N°.....N°

Fait à

Signature



Grilles de qualification Oenotourisme Gîtes de France

Renseignements

Date de visite		Effectuée par	
Localisation du terroir (appellations)			
Type de structure			Nombres de chambres
Nom du propriétaire			Prénom
Adresse			Département :
CP		Ville	
Tél			Portable
Mail			
Site web	http://www.....		

CRITERES

Zone viticole		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vigneron (particulier, coopérateur, négociant-éleveur)		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vigneron - Adhérent à une charte interprofessionnelle ou une charte territoriale		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, laquelle ? (annexe 2)		

Propriétaire VIGNERON	Gites		Chambres d'Hôtes		Commentaire
Labellisé « Vignobles & Découvertes »	Oui	Non	Oui	Non	
Localisation de l'hébergement :					
Dans les vignes ou environnement de charme	Oui	Non	Oui	Non	
Classement meublé de tourisme	Oui	Non			
Connaissance du propriétaire :					
Critères obligatoires					
Restaurants locaux	Oui	Non	Oui	Non	
Une langue étrangère au moins ou notions avec échanges possibles (<i>une personne de la propriété : famille, salarié</i>)	Oui	Non	Oui	Non	
Terroirs et géologie locale (<i>présentation de son terroir viticole</i>)	Oui	Non	Oui	Non	
Documentation disponible :					
Critères obligatoires					
Brochures Oenotourisme : en Français et en langues étrangères <i>De la zone de production, connaissance des cépages, mode de vinification ...</i>	Oui	Non	Oui	Non	
Services proposés :					
Critères obligatoires					
Geste d'accueil bouteille et produit du terroir)	Oui	Non	Oui	Non	
Dégustations (à préciser : gratuite, payante ou autre)	Oui	Non	Oui	Non	
visite de cave et/ou visite de la propriété	Oui	Non	Oui	Non	
Site internet propriétaire	Oui	Non	Oui	Non	
Valoriser l'artisanat et les produits du terroir (vente directe, bienvenue à la ferme, etc.)	Oui	Non	Oui	Non	
Critères optionnels					
Expédition de bouteilles	Oui	Non	Oui	Non	
Stages d'initiation / Visite découverte	Oui	Non	Oui	Non	
Site internet dans une langue étrangère	Oui	Non	Oui	Non	

Réservation hébergement en ligne	Oui	Non	Oui	Non	
<i>Au moins 2 options sur les 4</i>					
Matériel à disposition :					
Critères obligatoires			A préciser		
Verres de dégustation de vin	Oui	Non			
Tire-bouchon sommelier	Oui	Non			
Cave à vin ou casier à bouteilles	Oui	Non			
Support de réfrigération	Oui	Non			<i>par exemple le seau à champagne, un seau réfrigérant...</i>
Mode d'emploi de la dégustation en fonction zone/couleur/etc.	Oui	Non			
Critères optionnels					
Carafe à décanter	Oui	Non			
Autres matériels à préciser	Oui	Non			<i>par exemple : le bouchon thermique</i>
<i>Au moins 1 option sur les 2</i>					

Validation du Relais Gîtes de France

Le, à
Signature et cachet

Hébergement, n° Propriétaire, n°

Le, à
Signature (avec la mention lu et approuvé),

Propriétaire Non-Vigneron	Gites		Chambres d'Hôtes		Précisions	Commentaire(s)
Labellisé Vignobles & Découvertes	Oui	Non	Oui	Non		
Localisation de l'hébergement :						
Dans les vignes ou environnement de charme	Oui	Non	Oui	Non		
Classement meublé de tourisme	Oui	Non				
Connaissance du propriétaire :						
Critères obligatoires						
Restaurants locaux	Oui	Non	Oui	Non		
Caves locales et / ou propriétés*	Oui	Non	Oui	Non	Preciser les noms de 2 vigneron	
Cépages et vins locaux	Oui	Non	Oui	Non		
Notions techniques de vinification	Oui	Non	Oui	Non		
Un diplôme, un stage ou un certificat de connaissance sur l'oenologie	Oui	Non	Oui	Non	Preciser : type et organisme affilié	
Terroirs et géologie locale (présentation de son terroir viticole)	Oui	Non	Oui	Non		
Une langue étrangère au moins ou notions avec échanges possibles (une personne de la propriété : famille, salarié)	Oui	Non	Oui	Non		
Documentation disponible :						
Critères obligatoires						
Brochures Oenotourisme : en Français et en langues étrangères	Oui	Non	Oui	Non		
Services proposés :						
Critères obligatoires						
Geste d'accueil (bouteille ou produit du terroir)	Oui	Non	Oui	Non		

Dégustations (A préciser : gratuite, payante ou autre) *	Oui	Non	Oui	Non	Préciser les noms de 2 vignerons	
Visite de cave *	Oui	Non	Oui	Non	Préciser les noms de 2 vignerons	
Valoriser l'artisanat local	Oui	Non	Oui	Non		
Critères optionnels						
Site internet propriétaire	Oui	Non	Oui	Non		
Stages d'initiation / Visite découverte	Oui	Non	Oui	Non	Préciser les noms de 2 vignerons	
Site internet dans une langue étrangère	Oui	Non	Oui	Non		
Réservation hébergement en ligne	Oui	Non	Oui	Non		
<i>Au moins 2 options sur les 4</i>						
Matériel à disposition :						
Critères obligatoires						
Verres de dégustation de vin	Oui	Non	Oui	Non		
Tire-bouchon sommelier	Oui	Non	Oui	Non		
Cave à vin ou casier à bouteilles	Oui	Non	Oui	Non		
Support de réfrigération	Oui	Non	Oui	Non		Exemple : le seau à champagne, un seau réfrigérant...
Critères optionnels						
Carafe à décanter	Oui	Non	Oui	Non		
Autres matériels à préciser	Oui	Non	Oui	Non		Exemple : le bouchon thermique
<i>Au moins 1 option sur les 2</i>						

*** Partenariats avec des vignerons inscrits dans la démarche « Oenotourisme Gites de France » et/ou des produits des partenaires œnotouristiques locaux (fournir un exemplaire de l'attestation : précisant le partenaire)**

Validation du Relais Gîtes de France
Le, à
Signature et cachet

Hébergement, n° Propriétaire, n°
Le, à
Signature (avec la mention *lu et approuvé*),

2016